**PROCES VERBAL**

**DE L’ASSEMBLEE GENERALE**

**DU COS DE VERDUN – 5 février 2025 -**

Mercredi 5 février 2025 à 18h, s’est tenue l’Assemblée Générale du COS de Verdun.

Le Président du Cos de Verdun a tout d’abord remercié les personnes présentes à l’assemblée générale et a excusé M. Samuel HAZARD, Maire de Verdun et Président de la CAGV, retenu sur une autre réunion ainsi que Monsieur Mickaël GEORGE, directeur général adjoint.

La séance a débuté par la présentation du bilan financier 2024 qui fait apparaître un excédent de 2 821.73€.

Ce résultat positif pour 2024 est toutefois relatif, car le comité n’a toujours pas reçu la facture de l’arbre de noël au parc Grinyland (approximativement 6000€). Il est précisé que ladite facturation, une fois inscrite dans les comptes provoquera un déficit de l’exercice d’environ 3000€.

Le bilan financier a été approuvé à l’unanimité par le Conseil d’Administration.

Les bilans de chaque année sont consultables au bureau du Cos.

Suivi la présentation du bilan 2024 du CNAS (Comité National Action Sociale). Celui-ci fait apparaître un taux d’utilisation des prestations de 89.26% au 5 février 2025. Le bilan définitif sera communiqué par le cnas courant mars. Nous avons bon espoir de franchir encore une fois la barre des 90% d’utilisation.

Point important exposé concernant des modifications entrées en vigueur au 1er janvier 2025 sur certaines prestations cnas, à savoir : Prestations soumises au prélèvement à la source. A cet effet, le cnas a revalorisé à hauteur de 10% lesdites prestations (une quinzaine de prestations sont concernées et la liste est indiquée sur le site du cnas).

Point sur les locations de vacances : Valras et La Bresse : présentation des nouveaux

tarifs de location pour l’exercice 2025. Tous les tarifs ont été augmentés de 10€. Cette augmentation est due principalement au coût de l’énergie.

Par ailleurs, le conseil d’administration a modifié les tranches pour les tarifs de location concernant les actifs. A compter du 1er janvier, le Cos prendra en compte la ligne 14 de l’avis d’imposition de l’adhérent.

Il a été décidé également de prendre attache avec différents comités afin de leur proposer nos locations. C’est déjà opérationnel pour le comité de l’hôpital (Verdun), et nous avons pris attache avec d’autres comités.

Nous allons également prendre contact avec des agences de locations afin de leur proposer nos deux sites.

Ces démarches ont pour but d’optimiser nos locations. **Bien entendu, nos adhérents restent prioritaires dans l’attribution des locations.**

Un point a été également réalisé sur les activités 2024 et 2025 à venir. Nous sommes revenus sur la sortie au Parc Grinyland -arbre de Noël des enfants- Cette sortie féérique a été appréciée de tous. Trois bus ont été affrétés, ainsi 150 personnes ont bénéficiées de ces beaux et heureux moments en famille.

Nous avons également mentionné la 5ème édition des JO du Cos qui a rencontré un joli petit succès. 7 équipes inscrites, soit prêt de 50 adhérents/agents).

Pour 2025, une sortie à Europa-Park est à l’étude (avril-mai 2025). La 6ème édition des JO du COS quant à elle, débutera courant mars (inscriptions en cours).

L’arbre de Noël 2025 aura lieu le samedi 13 décembre à la salle des fêtes de Thierville sur Meuse. Un après-midi récréatif sera proposé aux enfants (loto pour enfants, jeux divers) et bien entendu, un goûter, la rencontre avec le père Noël et la remise des cadeaux.

Devrait suivre une grande soirée loto / casino à l’étude actuellement et nous ne manquerons pas de revenir vers vous prochainement à ce sujet.

Toujours dans les activités du Cos, un voyage balnéaire au Cap Vert est prévu en juin prochain, et d’autres sorties sont à l’étude.

Le dernier point concerne la prime Cos qui est versée chaque année aux agents adhérents niveau 2 et 3 du Cos.

- Au regard de la difficulté chaque année, à mettre à jour le listing des agents avec leur indice majoré figurant sur leur fiche de paie

- Au regard de ces indices majorés qui ne veulent plus dire grand-chose (ex : un agent indice 380, peut gagner plus avec les différentes primes, qu’un agent indice 430 qui lui n’aurait pas de prime ou autres IFSE)

Au vu de ces deux constatations, et après en avoir longuement délibéré sur ce sujet, le conseil d’administration a décidé à l’unanimité qu’à compter de cette année, la prime sera calculée selon une enveloppe fermée (le montant sera fixée chaque année en fonction du budget prévisionnel). Chaque agent adhérent ayant droit à la prime, percevra le même montant. Pour cette année, le montant de l’enveloppe budgétaire sera identique à l’enveloppe 2024.

Enfin, dans les questions diverses, le Président a évoqué l’avenir du Cos et du Cnas dans les prochaines années.

En effet, l’équipe actuelle est élue jusqu’au printemps 2027, c’est-à-dire demain.

C’est pourquoi, il est opportun d’y penser dès à présent.

A ce sujet, toute personne tentée par l’aventure, peut prendre contact avec le Président, qui se fera un plaisir d’ouvrir les portes du comité afin de prendre conscience du travail à mener et à accomplir pour l’association.

L’Assemblée Générale s’est clôturée à 19h30 et les personnes présentes ont été invitées autour d’un verre de l’amitié.

Le Président du Cos de Verdun

Le Conseil d’Administration

Les membres du bureau

Stéphane SIMON